



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Tarification des activités de loisirs 14-18 ans

DEL-2012-035

Numéro de la délibération : 2012/035

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétence des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/03/2012

Date de convocation du conseil : 22/03/2012

Date d'affichage de la convocation : 22/03/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Anne-Marie GRÈZE par M. Loïc BURBAN, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, M. Daniel LE COUVIOUR par M. Pierre GIRALDON, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

Était absent : M. Claude LE BARON

Tarification des activités de loisirs 14-18 ans

Rapport de Nelly BURLLOT

Dans le cadre des missions de l'animation jeunesse, différentes activités sont proposées aux jeunes de 14 à 18 ans lors des heures d'ouverture de la maison des jeunes.

Les coûts demandés aux familles se basent sur la tarification Tickets loisirs ; il convient de réactualiser son application et de l'étendre à l'ensemble de l'année.

Le nombre de tickets loisirs requis s'établit proportionnellement au coût fixé par les prestataires proposant leurs services et se décline comme suit :

Activités:

Activités dont le coût pour la Ville est inférieur à 6 euros : 1 ticket
Activités dont le coût pour la Ville est compris entre 7 et 13 euros : 2 tickets
Activités dont le coût pour la Ville est compris entre 14 et 20 euros : 3 tickets
Activités dont le coût pour la Ville est compris entre 21 et 27 euros : 4 tickets
Activités dont le coût pour la Ville est compris entre 28 et 34 euros : 5 tickets
Activités dont le coût pour la Ville est compris entre 35 et 41 euros : 6 tickets

Repas : ajouter 1 ticket.

Transport : ajouter 1 ticket par tranche de 50 km.

Stage BSR : Coût pour la ville : 150 euros par jeune ; pour les tranches A, B, C, D de notre quotient familial, 10 tickets ; pour les autres tranches : 20 tickets.

Activité proposée uniquement aux jeunes pontivyens.

Afin de régler leur participation familiale, les familles pourront utiliser leurs chèques vacances et faire valoir les possibilités d'aides en fonction de leurs organismes d'affiliation (Caf, MSA, comités d'entreprise).

Nous vous proposons :

- de fixer la participation des familles aux activités des 14 à 18 ans comme définie ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 mars 2012

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**